



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## délocalisations

Question écrite n° 67477

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes légitimes de nos concitoyens concernant les risques de délocalisation. La France, soucieuse de préserver l'emploi, la croissance et son modèle social, a demandé l'ouverture d'un débat au niveau européen sur la question des délocalisations afin que soit abordées : les normes sociales et environnementales minimales ; l'harmonisation fiscale ainsi que l'utilisation des fonds structurels. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des avancées sur cette question.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a déjà manifesté au sein des instances européennes la nécessité de rapprocher les législations applicables dans le marché intérieur en matière de fiscalité des entreprises. Un tel rapprochement n'interdirait d'ailleurs pas une certaine concurrence fiscale, dès lors que celle-ci demeure loyale. Ainsi, le Gouvernement a demandé, avec les autorités allemandes, que la Commission européenne lance des travaux sur le sujet. À cette fin, la Commission a créé en novembre dernier un groupe de travail sur l'élaboration d'une assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés, prenant pour base de départ les nouvelles normes comptables internationales, et auquel la France participe activement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67477

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6069

**Réponse publiée le :** 16 août 2005, page 7857